



## PROCES -VERBAL

### DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR

Réunion du vendredi 25 septembre 2020

**Présents :** AMARANTHE-HORTH Armide, BAFU Marcel, DEDE Dominique, CLAU Gilles, CONTOUT Hubert, GOLITIN Emané, JEAN-MARIE Stève, LONG Rina, NELSON Antoine, VICTORIN Thierry.

Le président **Marcel BAFU** ouvre la séance à 19h15.

#### 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du comité directeur du 26/06/2020 et du 07/08/2020

Les procès-verbaux du 26/06 et du 07/08/2020 sont validés à l'unanimité des membres présents.

#### 2. Validation des décisions prises en réunion de bureau du 21/09/2020, 26/08/2020, 30/07/2020 et du 03/07/2020

Les procès-verbaux du 21/09/2020, 26/08/2020, 30/07/2020 et du 03/07/2020 sont validés à l'unanimité des membres présents.

#### 3. Mandat du CD à la DAF de la LFG pour la gestion des opérations sur les comptes bancaires via BNP net.

Après discussions et échange de points de vue,

**LE COMITE DIRECTEUR,**

*A l'unanimité des membres présents,*

**DECIDE** de donner mandat à la Directrice Administrative et Financière pour la gestion des opérations sur les comptes bancaires via BNP net.

#### 4. Point sur les calendriers de la saison 2020-2021

Les compétitions de la ligue de Football de la Guyane devront commencer par la Coupe de France, le 24 octobre 2020.

Le président, **Marcel BAFU** a rendez-vous mardi 29 septembre 2020, à 16h, avec le préfet de Guyane, pour la reprise officielle des compétitions.

La sortie des calendriers est prévue le lundi 28 septembre 2020.

#### 5. Départ à la retraite du DTR (Directeur Technique Régional), Hubert CONTOUT

Le DTR, **Hubert CONTOUT** annonce sa retraite à l'ensemble des membres du comité directeur. Il a occupé la fonction durant 23 ans au sein de la ligue. Il s'accorde à dire qu'il a exercé un métier passionnant durant toutes ces années : « *Le football se fait avec des techniciens et des dirigeants.* »

Il prendra ses congés le 7 octobre 2020 avec un départ à la retraite prévu officiellement le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le président, **Marcel BAFU** salue son départ et le remercie de son investissement pendant ces nombreuses années. Il informe les membres que pour le remplacement du DTR, le Comité Directeur aura à se positionner, dans un premier temps, sur le support du poste (fonctionnaire mis à la disposition de la ligue ou contrat fédéral avec la ligue) et dans un second temps, sur le choix du candidat après appel à candidature.

## 6. Situation des véhicules des Conseillers Techniques de la LFG

Après explications du secrétaire général,

**LE COMITE DIRECTEUR ;**

*A l'unanimité des membres présents,*

**DECIDE** de considérer les véhicules mis à disposition aux Conseillers Techniques de la ligue comme des véhicules de fonction.

Les chauffeurs doivent être exclusivement les CT-DAP. Quand ces derniers sont hors du département, le véhicule doit obligatoirement être en stationnement, à la ligue.

## 7. Indemnités des éducateurs pour la saison 2019-2020

Conformément à la décision prise lors de la réunion du Comité Directeur du 26 juin 2020(point 11), Compte-tenu que la saison 2019-2020 a pris fin le 16 mars 2020,

**LE COMITE DIRECTEUR**

*A l'unanimité des membres présents,*

**DECIDE** de régulariser les éducateurs de sélection désignés ci-après pour la saison 2019-2020 :

- U13 →Philippe SEVERIN, Henndy GRATIEN
- U14 →Jean-René TODIBO
- U15G →Jocelyn AJAX
- U15F →Ariane ADAMI
- U17 →Francis LUKALY, Fritz NOLE
- Sénior féminin→Jean-Claude GLORIE, Albert PORVIER

Le mode de calcul retenu pour les indemnités est le suivant :

- un coefficient de 3/5 sera appliqué sur les indemnités des années antérieures.

## 8. Caisse de péréquation 2019/2020.

Après explications de Monsieur **Gilles CLAU**,

Compte-tenu que la saison 2019-2020 a pris fin le 16 mars 2020,

**LE COMITE DIRECTEUR**

**DECIDE** de fixer le montant de la caisse de péréquation pour la saison 2019-2020 selon le mode de calcul suivant :

- Clubs de Régionale 1 : 3/5 de 1400 € = 840 €
- Clubs de Régionale 2 : 3/5 de 900 € = 540 €

## 9. Présentation et validation du budget prévisionnel du CERFA.

Entendu les explications du président,

**LE COMITE DIRECTEUR**

**DECIDE** de valider la participation de la ligue à hauteur de 15 000 euros.

## 10. Validation des responsables de la sélection futsal pour la saison 2020-2021

Sur proposition du CTS,

**LE COMITE DIRECTEUR**

**DECIDE** de nommer Messieurs LOBIDIKA Thierry et JEAN-MARIE Stève.

**Messieurs Gilles CLAU et Stève JEAN-MARIE n'ont pris part ni aux discussions, ni à la délibération.**

## 11. Compte-rendu de l'AG de la LAGF du 19/09/2020

Dans sa réunion du 19/09/2020, LE COMITE EXECUTIF de la LAGF a pris la décision :

- De ne pas maintenir la phase finale de la Coupe VYV du 27 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2020 en Guadeloupe,
- De reprogrammer la compétition au début du mois de décembre en Guadeloupe ou sur un autre territoire (Martinique ou Guyane) avant la fin de l'année 2020,
- De se donner le temps de fixer le calendrier de la phase finale,
- De réaffirmer sa volonté d'organiser la phase finale de la coupe VYV avant la fin de l'année 2020,
- De programmer une Assemblée Générale Ordinaire, en visioconférence, le samedi 3 octobre 2020, à 10h (heures des Antilles) afin d'étudier les cas envisageables,
- De programmer les compétitions interrégionales pour la catégorie U15 en Guyane, pour la catégorie U17 en Guadeloupe et pour les féminines en Martinique.

## 12. Projets pour le développement du football féminin (Dotation de matériel, rencontre avec les présidents des clubs de l'Ouest)

Après avoir entendu l'exposé de **Rina LONG**,

**LE COMITE DIRECTEUR**

*A l'unanimité des membres présents,*

**VALIDE** les différents projets de la Commission Régionale Féminine.

Un point particulier sera mis sur les projets de développement (Mesdames, franchissez la barrière)

Il faudra envisager dans les années à venir le recrutement d'un cadre technique féminine en charge du développement du football féminin.

## 13. Section Excellence Sportive Scolaire

Le président, **Marcel BAFAU** informe les membres qu'un appel à candidature a été lancé pour le recrutement d'un responsable technique pour sa section d'Excellence Sportive. Il devra être titulaire du D.E.S ou du B.E.E.S 2 ou d'un diplôme supérieur (voir appel de candidature ci-joint).

## 14. Radiation des clubs inactifs (article 31 des règlements généraux de la F.F.F)

Entendu les explications du Secrétaire général,

**LE COMITE DIRECTEUR**

*A l'unanimité des membres présents,*

**DECIDE** de faire une application de l'article 31 des règlements généraux de la F.F.F :

*Sauf pendant la période d'inactivité prononcée par la Ligue régionale et ratifiée par la Fédération, un club a l'obligation de faire licencié au moins onze joueurs chaque saison. A défaut, il peut être radié par le Comité Exécutif sur proposition de la Ligue régionale.*

## 15. Organisation du Mémorial Claude Elise

VU la pandémie de la COVID-19,

**LE COMITE DIRECTEUR**

**DECIDE** de ne pas prendre de décision pour l'instant.

## 16. Séminaire sur le leadership en Guyane

Le président, Marcel BAFAU informe les membres de l'organisation d'un séminaire organisé par les formateurs de l'UEFA en Guyane selon le calendrier et la thématique suivants :

- Du 26 au 27 octobre 2020, thématique : Le leadership
- Du 9 au 11 novembre 2020, thématique : Académie des secrétaires généraux

## 17. Entente ASC REMIRE-ASC SOULA (R1 féminine)

VU le courrier de l'ASC Rémire et de l'ASC Soula en date du 4 septembre 2020 demandant la prise en compte d'une entente entre leurs deux clubs pour participer aux championnats seniors féminins, Conformément à l'article 39 des règlements généraux de la F.F.F,

### LE COMITE DIRECTEUR

**DECIDE** de valider l'entente ASC REMIRE- ASC SOULA en régionale 1(féminine), pour la saison 2020-2021.

**Monsieur Gilles CLAU et Madame Armide AMARANTHE-HORTH n'ont pas pris part ni aux discussions, ni à la délibération.**

## 18. Point sur les dossiers UEFA Assist.

Le secrétaire Général, **Antoine NELSON** explique que c'est en sa qualité de membre de droit de la CONCACAF que la ligue de football de la Guyane a bénéficié du programme de soutien aux confédérations intitulé UEFA ASSIST (lire PV du 26 juin 2020). Ce programme a permis à la ligue de financer les projets suivants :

- En **2019**→ Achat d'un minibus de 9 places afin d'améliorer l'organisation des stages et des regroupements ;
- En **2020**→ Installation d'un bâtiment modulaire dédié aux cadres techniques pour l'amélioration des conditions de travail des cadres techniques de la ligue.

## 19. Autorisation du bureau du CD en vertu de l'article 02/01 de son règlement intérieur

Conformément à l'article 2 -02/01 du règlement intérieur de la LFG,

### LE COMITE DIRECTEUR

*A l'unanimité des membres présents,*

**AUTORISE** son bureau à prendre des décisions urgentes entre deux séances plénières. Ces décisions sont entérinées par lui, lors de la prochaine séance plénière.

## 20. Questions diverses

- Reprogrammation du CFF4 prévu dans les cahiers techniques
- Validation de la candidature de Madame IMFELD Andréa au département Futsal
- Dans le litige de demande de changement de club opposant l'Olympique de Cayenne et l'ASC Karib (dossier n°19290539 du PV de la CRCMDL du 9 juillet 2020),

### LE COMITE DIRECTEUR

**DEMANDE** à la Commission Régionale du Contrôle des Mutations et Délivrance des Licences de se saisir de cette affaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance close et la lève à 22h32.

Le Secrétaire Général

Le Président

**A. NELSON**

**M. BAFAU**